

1 . CONTEXTE PAYSAGER

1.1. LA GÉOLOGIE, LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE

Le territoire d'étude présente la particularité d'être situé à l'interface entre deux massifs anciens (massif armoricain au nord-ouest et massif central au sud-est) et deux bassins sédimentaires (bassin parisien au nord-est et bassin aquitain à l'ouest) qui se rejoignent pour former le Seuil du Poitou. Cette zone de jonction a été soumise à d'importants mouvements tectoniques (failles normales orientées nord-ouest/sud-est) qui ont notamment contribué à la formation de fossés d'effondrement, appelés grabens, entre Saint-Maixent et Lezay.

Le relief présente une morphologie contrastée de part et d'autre de la ligne de faille, ligne de force paysagère structurante nord-ouest/sud-est. À l'ouest, il est marqué par de fortes amplitudes topographiques (environ 200m), rythmé par les ondulations rapprochées des vallées et souligné par des lignes de crêtes offrant de vastes panoramas. À l'est, le relief s'aplanit pour laisser la place à une alternance de bocages et de grandes plaines de champs ouverts entaillés localement par le tracé sinueux de la vallée de la Vonne (hors aire d'étude).

Le sous-sol se compose essentiellement de roches sédimentaires du Jurassique d'origine calcaire, formations tendres sur lesquelles on retrouve les points topographiques les plus bas. La portion nord-ouest de l'aire d'étude repose quant à elle sur des roches granitiques, volcaniques et métamorphiques favorables aux reliefs marqués.

Cette zone de contact géologique marque également la ligne de partage des eaux entre 3 bassins versants : la Loire à l'est, la Charente au sud-ouest et la Sèvre Niortaise au nord-ouest. Le réseau hydrographique offre un maillage relativement développé où la vallée de la Sèvre Niortaise occupe une place majeure.

Pour comprendre l'organisation générale du territoire étudié, deux coupes paysagères ont été réalisées (voir pages suivantes). La première, notée A-A' permet d'apprécier la topographie du nord/est au sud/ouest en passant par les différentes vallées traversant les aires d'étude comme la Béronne, la Légère et la Belle. La seconde, notée BB' permet d'illustrer les variations altimétriques entre deux plateaux en passant par la vallée principale de la Boutonne. Elle forme un axe nord/est-sud/ouest

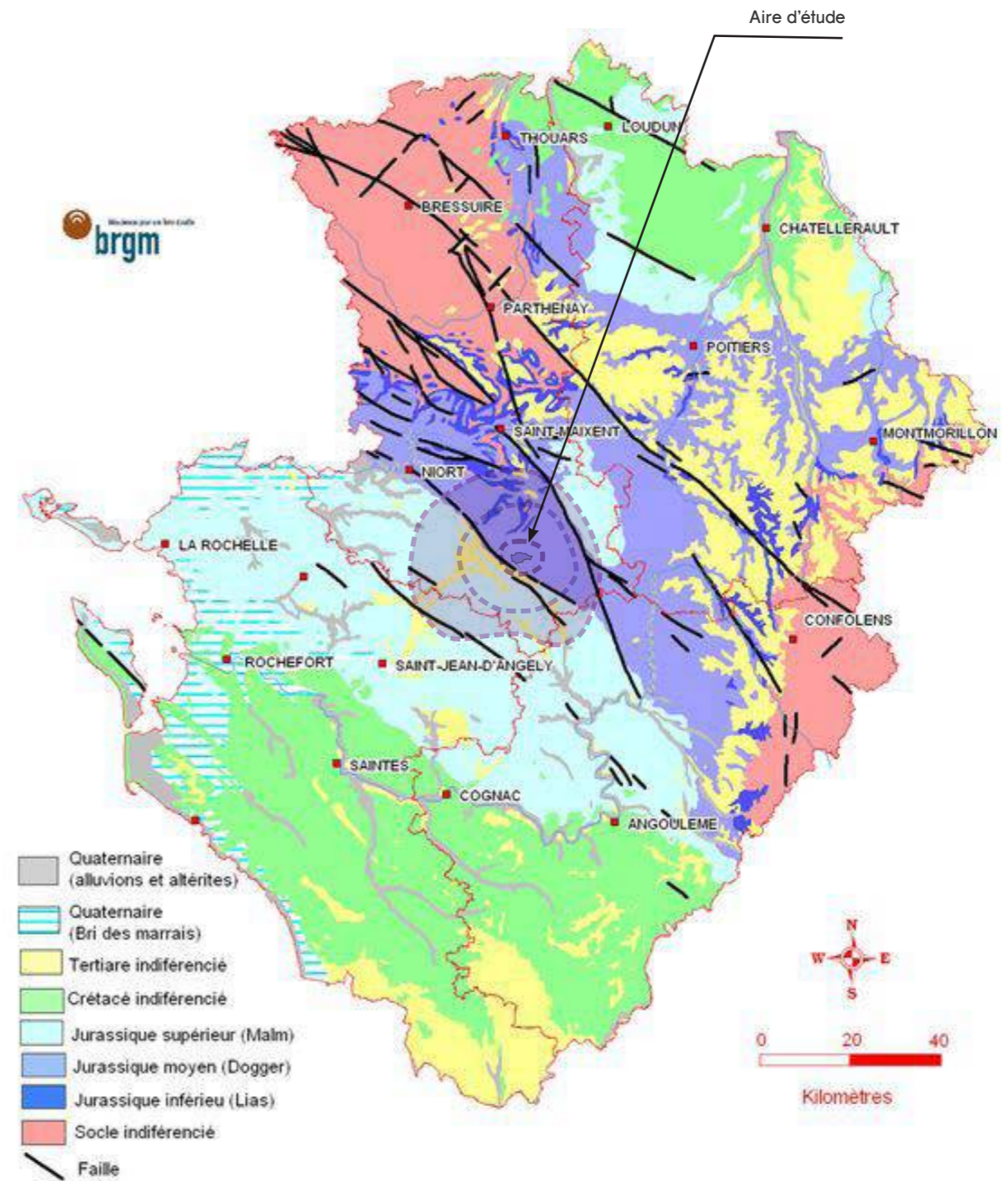


Figure 11 : Localisation du projet sur la carte géologique simplifiée du Poitou-Charente (source : brgm.fr)







Photo 2 : Ruisseau de la Marseillaise

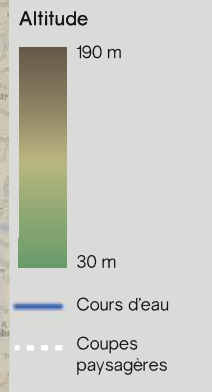


Photo 3 : Plateau bocager à proximité de Gournay-Loizé

FIGURE 12 : CARTE DU RELIEF

PROJET ÉOLIEN
DES GENÈTS

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée



■ COUPE PAYSAGÈRE A - A'

Facteur d'accentuation du relief 3 pour 1
(exagération de l'échelle verticale par 3 afin
de mieux visualiser les variations du relief)

